

## SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

L'an Deux mil dix-huit, le Onze décembre à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence d'Hélène TOURNADRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votes : 12

**PRESENTS** : Mme H. TOURNADRE, M AMIAUD, Mme S. DEMAIL-SOUCHET, M.M T. LACOMBE, M. J. BONNET, J. COLIN, L. DUCHENE, P. ROY, Mme M. HUBERT.

**EXCUSES** : MM H. LAVILLE, X. JOURDAIN, F. BEAUDUIN, Mmes M. LAGARDE, V. TROQUEREAU

**ABSENTS** : M. Y. BASSON

M. X. JOURDAIN a donné pouvoir à M. T. LACOMBE

Mme M. LAGARDE a donné pouvoir à Mme S. DEMAIL-SOUCHET

M. H. LAVILLE a donné pouvoir à Mme M. HUBERT

M. L. DUCHENE a été nommé secrétaire de séance

### ORDRE DU JOUR

#### GRAND COGNAC : RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU DE L'ANNÉE 2017 2018-52D N° 1.2

Madame la Maire présente à l'assemblée les synthèses des rapports annuels sur :

- le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;
- le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif ;
- le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif.

✓ Le Conseil Municipal prend acte des trois synthèses des rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

#### GRAND COGNAC : MODIFICATION DES STATUTS 2018-53D N° 5.7

Madame la Maire présente aux membres du conseil municipal, l'extrait des délibérations du Conseil de GRAND COGNAC du 08 novembre 2018 concernant la modification des statuts portant sur :

- Les évolutions réglementaires (plan mercredi, gestion des eaux usées)
- Les évolutions des clubs sportifs du territoire (judo, basket)
- Une erreur matérielle relative aux équipements touristiques.

Il appartient à chaque assemblée de se prononcer sur ces modifications de statuts.

Elle précise qu'afin que GRAND COGNAC puisse exercer la compétence enfance jeunesse sur le temps du mercredi dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est nécessaire que la modification des statuts soit actée par arrêté préfectoral d'ici le 31 décembre 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

- ✓ **Approuve** la proposition de statuts modifiés.
- ✓ **Autorise** Madame le Maire et/ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération

**SIVOS : DESIGNATION D'UN DELEGUE****2018-54D N° 5.3**

Madame la Maire rappelle la nomination par délibération du 7 avril 2014 de Mme S. DEMAIL-SOUCHET en tant que déléguée chargée de représenter la commune d'ARS au sein du Comité Syndical du SIVOS D'ARS-GIMEUX.

Elle informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Mme S. DEMAIL-SOUCHET en date du 24 septembre 2018 et indique qu'il est nécessaire de désigner un autre membre au sein du SIVOS.

M. Michel AMIAUD propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité pour la fin du mandat :

- ✓ M. Michel AMIAUD

M. Michel AMIAUD accepte sa nomination au SIVOS ARS-GIMEUX

**FINANCES : REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION****2018-55D N° 7.1**

Madame La Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de la trésorerie qui indique que le conseil communautaire de GRAND COGNAC lors de sa séance du 28 juin 2018 a révisé l'attribution de compensation suite au transfert des procédures d'urbanisme communales.

L'attribution prévue était de 22 217, 00 €, suite à sa révision, le montant alloué à la commune d'ARS est de 21 282.04 €. Il est donc nécessaire de faire une réduction sur le titre numéro 73/2018 pour un montant de 934 .96 € avant la fin de l'exercice budgétaire de 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

- ✓ **Accepte** la réduction du titre numéro 73/2018 concernant l'attribution de compensation suite au transfert des procédures d'urbanisme communale d'un montant de 934.96 € ;
- ✓ **Autorise** Madame le Maire et/ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - DIVERSES RÉGULARISATIONS****2018-56D N° 7.1**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal les mouvements du personnel liés à la mise en disponibilité d'un agent titulaire administratif et de la démission d'un agent technique. Pour pallier à ces départs, des créations de contrats pour accroissement temporaire d'activité ont été réalisées. Elle indique que suite à ces mouvements, il est nécessaire d'opérer des virements de crédits et de prévoir des crédits. Il est proposé la décision modificative suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>CHAPITRE</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
14	739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	- 2 500	
12	6411	Personnel titulaire	- 4 000	
12	6218	Autre personnel extérieur	- 3 000	
12	6413	Personnel non titulaire		+ 8 000
12	6451	Cotisations à l'U.R.S.A.A.F		+ 1 500
		TOTAL	- 9 500	+ 9 500

Madame la Maire indique aux membres du Conseil qu'il y a lieu d'opérer des virements de crédits et de prévoir des crédits au niveau de l'investissement en raison du remplacement imprévu du standard téléphonique et de l'acquisition des caméras de vidéo protection.

<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>CHAPITRE</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
20	2031	Frais d'étude	- 2 000	
21	21318	Autres bâtiments publics	- 1 000	
21	2158	Autres installations, matériel et outillage technique		+ 1 000
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		+ 2 000
		TOTAL	- 3 000	+ 3 000

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ✓ **Approuve** cette décision modificative en votant les crédits comme exposé ci-dessus.

<b>FINANCES : INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRÉSOR - ANNÉE 2018</b> <b>2018-57D N° 7.1</b>
--

Madame La Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de Mme Dominique NICOLAS DE LAMBALLERIE comptable du Trésor de la Trésorerie Municipale de Cognac qui par lettre du 31 octobre 2018, sollicite sur la base d'un taux d'indemnité de conseil de 50 % le versement d'une indemnité de conseil pour l'exercice 2018.

Cette indemnité est calculée chaque année, par application à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires afférentes aux trois dernières années conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel en cours avec application d'un taux de l'indemnité fixé.

Suite aux baisses de dotations de l'Etat et aux différentes charges dont doivent s'acquitter les communes depuis 2018, Mme la Maire propose de baisser de 10% l'indemnité de conseil du receveur municipal. Cela ne remet aucunement en cause le travail engagé par la trésorerie et sa représentante, mais à l'heure où des mesures drastiques sont prises envers les communes, cette décision symbolique semble nécessaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

- ✓ **Accepte** le versement d'une indemnité de conseil pour l'exercice 2018 à un taux d'indemnité fixé à 40% au receveur municipal, Madame Dominique NICOLAS DE LAMBALLERIE soit 146.78 € ;
- ✓ **Autorise** Madame la Maire et/ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

<b>FONCTION PUBLIQUE : CRÉATION D'UN PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)</b> <b>2018-58D2</b>
--

Madame La Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'un Parcours Emploi Compétences réservé en particulier pour les collectivités territoriales et leurs regroupements est prescrit dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. Ce contrat s'adresse à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles dans l'accès à l'emploi.

La prescription du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi.

Madame la Maire précise qu'il reste une enveloppe en Charente pour la création de PEC pour 2018. Elle propose d'en créer un à partir du 20 décembre 2018 à raison de 25 heures par semaine jusqu'au 31 décembre 2018, l'agent en charge du tutorat n'étant pas disponible pour former le contractuel en raison de la fin d'année comptable.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, un avenant à ce contrat sera établi à raison de 35 heures par semaine jusqu'au 19 décembre 2019.

Le contrat et son avenant seront établis en totalité pour une période de 12 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- ✓ **Décide** de créer un poste d'agent postal communal dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences à partir du 20 décembre 2018 à raison de 25 heures par semaine ;
- ✓ **Décide** que la durée du travail sera fixée à 35 heures par semaine à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- ✓ **Précise** que le changement de la durée du travail sera matérialisé par un avenant au contrat de travail initial ;
- ✓ **Précise** que cet agent sera formé sous tutorat pour réaliser des tâches administratives au sein de la mairie ;
- ✓ **Précise** que le contrat et son avenant seront établis pour une durée initiale de 12 mois sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.
- ✓ **Autorise** la Maire ou ses adjoints à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

<b>DIVERS</b>
---------------

**SALLE DES FÊTES** : La salle des fêtes sera nommée et inaugurée « salle Raymond VALEIX » en 2019, en reconnaissance du travail accompli lors de ses différents mandats de Maire et d'adjoint.

Séance levée à 20H00

Affiché en Mairie le

**La Maire**

**Hélène TOURNADRE**

**FEUILLET DE CLOTURE - Liste des délibérations :****2018-52D : Grand Cognac : Rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau de l'année 2017****2018-53D : Grand Cognac : Modification des statuts****2018-54D : SIVOS : Désignation d'un délégué****2018-55D : Finances : Révision de l'attribution de compensation****2018-56D : Budget principal commune : Décision modificative n°3 - diverses régularisations****2018-57D : Finances : Indemnités de conseil au comptable du trésor - Année 2018****2018-58D2 : Fonction publique : Création d'un Parcours Emploi Compétences (PEC)****Membres du Conseil Municipal :**

<b>AMIAUD</b>	Michel	
<b>BASSON</b>	Yoann	Absent
<b>BEAUDUIN</b>	Frédéric	Excusé
<b>BONNET</b>	Jacky	
<b>COLIN</b>	Jacky	
<b>DEMAIL-SOUCHET</b>	Stéphanie	
<b>DUCHENE</b>	Laurent	
<b>HUBERT</b>	Muriel	
<b>JOURDAIN</b>	Xavier	Excusé pouvoir à M. T. LACOMBE
<b>LACOMBE</b>	Thierry	
<b>LAGARDE</b>	Michèle	Excusée pouvoir à S. DEMAIL-SOUCHET
<b>LAVILLE</b>	Hubert	Excusé pouvoir à Mme M. HUBERT
<b>ROY</b>	Philippe	
<b>TOURNADRE</b>	Hélène	
<b>TROQUEREAU</b>	Véronique	Excusée